

Rapport des vérificateurs aux comptes

Nous soussignés messieurs J.C. Dargemont, H. ROBILAND vérificateurs, avons procédé au contrôle des comptes de l'association : La Perche Tréportaise en présence du trésorier, monsieur B. Herlin, le 13 mars 2024

L'ensemble des factures, relevés bancaires et livre(s) de comptes ont été mis à notre disposition pour contrôle et pointage.

A l'issue de l'examen de l'ensemble des pièces, nous constatons :

- que toutes les écritures comptables passées sont exactes ;
- que le solde de l'exercice 2023 s'élève bien à la somme de +1841,33 €.

Ainsi, il est constaté :

- qu'au 1^{er} janvier 2023, les avoirs de l'association s'établissaient à +172 205,26 €.
- qu'au 31 décembre 2023, les avoirs s'élèvent à : +176 228,74 €.

Nous félicitons le trésorier pour la bonne tenue de ses comptes et demandons à l'assemblée générale de lui donner quitus pour l'exercice 20.. .

Fait à Trelage
Le 13 mars 2024

Monsieur J.C. Dargemont
(signature)



Monsieur H. ROBILAND
(signature)

